



RECAP-AGRI

La balance commerciale alimentaire à fin Juillet 2017

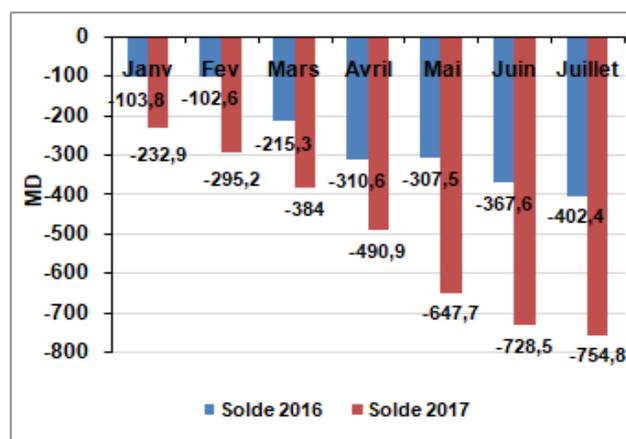
La balance commerciale alimentaire au terme du 7ème mois de l'année 2017 s'est soldée par un déficit de 754,8 MD soit 26,3 MD de plus par rapport à juin 2017 et 352,4 MD de plus par rapport au même mois de l'année précédente. La valeur des exportations est estimée à 1832,6 MD, celle des importations à 2587,4 MD. Le taux de couverture réalisé est de 70,8% affichant une hausse de 2,3 points de pourcentage par rapport à juin 2017 où le taux avait été de 68,5% et une diminution de 9,3 points de pourcentage par rapport à fin juillet 2016 où il avait alors atteint 80,1%.

Cette baisse du taux de couverture est due à un taux de croissance des importations (+28,1%) plus élevé que celui des exportations (+13,2%) suite à une hausse importante des importations du sucre, des viandes et des huiles végétales et à un moindre degré celles du maïs, aussi bien en quantité qu'en valeur par rapport au même mois de l'année précédente.

Il s'en est suivi que le taux de couverture a baissé de 9,3 points de pourcentage en glissement annuel.

La contribution du déficit commercial de la balance alimentaire par rapport à celui de la balance globale du pays s'est ainsi creusé de 2,9 points de pourcentage avec une part de 8,7% sur un déficit global de 8628,1 MD en 2017 contre 6856,3 MD en 2016 (+25,8%).

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire au terme du mois de juillet 2016 et 2017



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après l'INS.

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin Juillet 2017 (Résultats de 2017 par rapport à 2016)

La production de la pêche et de l'aquaculture à fin Juillet 2017 a été de 72 mille tonnes contre 71 mille tonnes réalisées à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 1,4%. La production aquacole réalisée à fin Juillet 2017 a été de 9 mille tonnes contre 9,2 mille tonnes réalisées à la même période de 2016.



Figure 1. Evolution du volume de la production, de l'exportation et de l'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Les exportations ont atteint 12,1 mille tonnes pour une valeur de 247 MD contre 11,5 mille tonnes et une valeur de 176 MD au terme du mois de Juillet 2016, soit une hausse de 5,2% en termes de quantité et de 40,3% en termes de valeur.



Figure 2. Evolution de la valeur des exportations et des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Les importations ont atteint 19,2 mille tonnes pour une valeur de 102 MD contre 16,7 mille tonnes et une valeur de 84 MD au terme du mois de Juillet 2016, soit des augmentations respectives de (+15%) et (+21,4%).

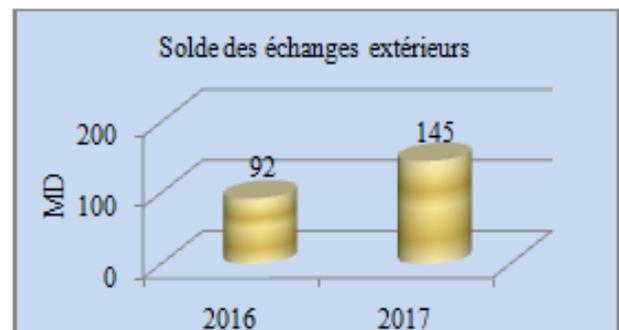


Figure 3. Evolution du solde des échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le solde des échanges extérieurs des produits de la pêche a été positif avec (+145 MD) à fin Juillet 2017 contre (+92 MD) enregistrés à la même période de l'année précédente, soit 57,6 % de plus.

NB : Les chiffres de l'année 2017 sont préliminaires.

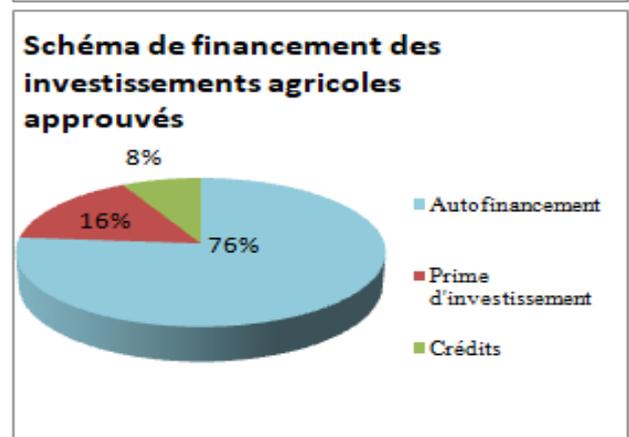
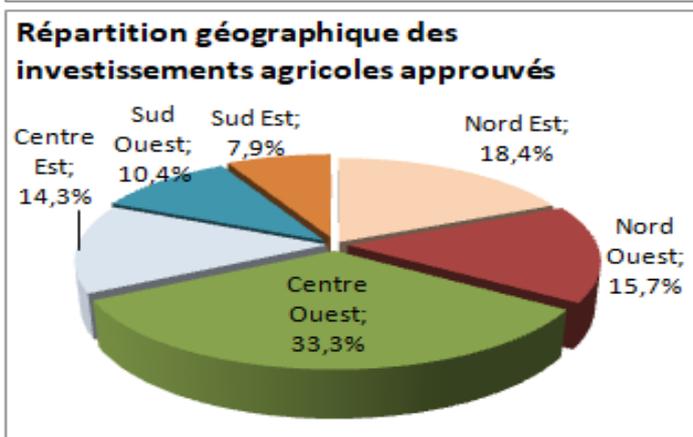
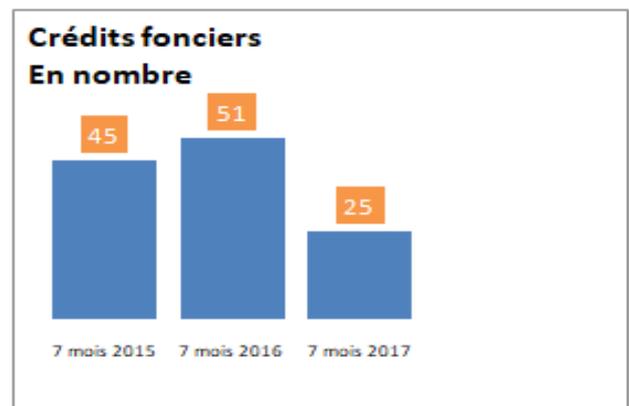
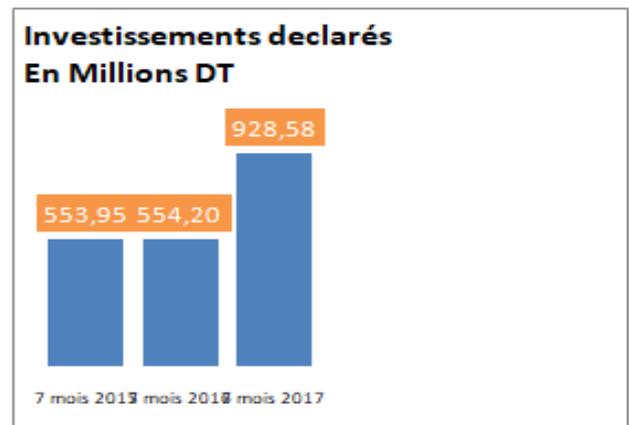
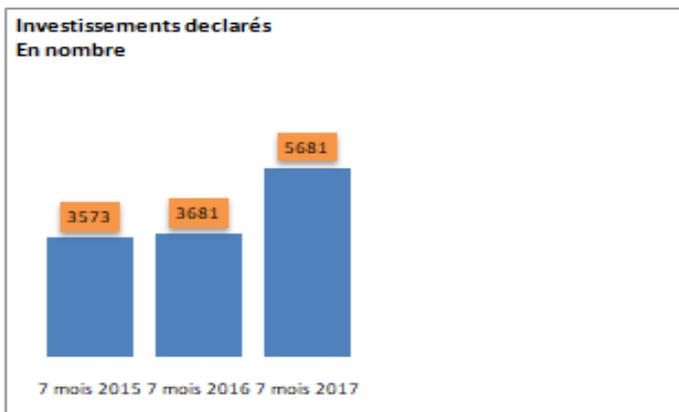
Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les chiffres de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES A FIN JUILLET 2017

Par rapport à fin juillet 2016 on distingue :

- Un rebond de 67.6% du volume des investissements déclarés.
- Une hausse de 54.3% du nombre des investissements déclarés.
- Les investissements réalisés par les SMVDA ont atteint 5.74MD contre 13.34 MD en 2016.
- Création de 2843 postes permanents.

Investissement catégorie « B » et « C »



Source : Calculs de l'ONAGRI d'après les données de l'APIA

Mercuriale du MIN Bir El Kassa (Août 2017)

Evolution de l'offre globale Août 2017/Août 2016

- Augmentation de l'offre globale des légumes (+7%)
- Augmentation de l'offre globale des fruits (+31%)
- Augmentation de l'offre globale des produits de la mer (+19%)

Evolution de l'offre des principaux produits



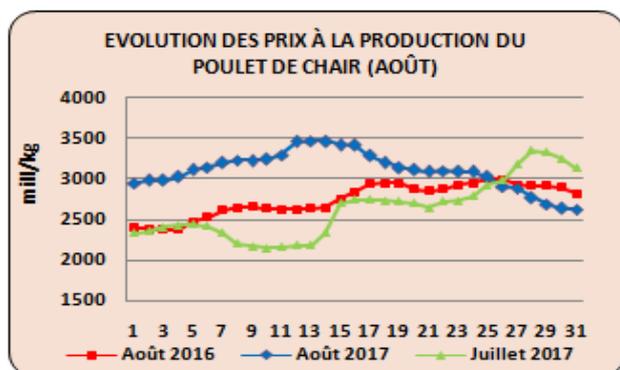
Evolution des prix des principaux produits



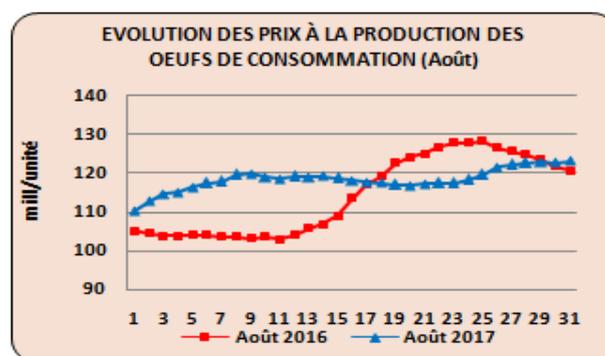
Source : Calculs de l'ONAGRI d'après la SOTUMAG

FLASH SUR LA FILIERE AVICOLE

Poulet de chair



Œufs de consommation



L'observation de l'évolution des prix moyens à la production du poulet de chair courant août 2017 indique une hausse de 13,3% par rapport à celui d'août 2016. Au quotidien, les prix à la production du poulet de chair ont connu deux phases :

- La première phase s'est caractérisée par une tendance haussière des prix pour atteindre un maximum de 3471 mill/kg enregistré le 13/08/2017 ;
- La deuxième phase a connu une tendance baissière des prix pour clôturer le mois à 2622 mill/kg.

Une comparaison avec le mois précédent montre une hausse de 18,3% avec un prix moyen de 3103,1 mill/kg contre 2624,2 mill/kg en juillet 2017.

Source : ONAGRI d'après le GIPAC.

L'évolution des prix à la production des œufs de consommation au cours du mois d'août 2017 a connu trois phases distinctes. La première phase s'est caractérisée par une hausse des prix passant d'un minimum de 110,2 mill/unité le 1/08/2017 à un maximum de 119,7 mill/unité le 9/08/2017. Au cours de la deuxième phase qui s'étale entre le 10/08/2017 et le 24/08/2017, les prix ont quasi-stagnés à l'entour de 118 mill/unité. La troisième phase s'est caractérisée par un retour à la hausse des prix pour finir le mois à un maximum de 123,1 mill/unité.

La moyenne enregistrée au cours de ce mois a enregistré une hausse de 3,5% par rapport à celle du même mois de l'année 2016 (118,3 mill/unité contre 114,3 mill/unité).

Par rapport à juillet 2017, le prix moyen a augmenté de 12,2% (105,4 mill/unité en juillet 2017).

Proposition de réforme du système douanier pour le groupe des huiles d'olive vierges (15.09 et 15.10).

Le Secrétariat exécutif du COI a proposé à l'Organisation mondiale des douanes d'envisager une réforme du système douanier au niveau international des codes 15.09 et 15.10, lors de la 52e réunion du sous-comité de révision du système harmonisé qui s'est tenue le 1er juin dernier au siège de cet organisme à Bruxelles (Belgique) et à laquelle ont participé des fonctionnaires du Secrétariat exécutif. Le COI est la seule organisation internationale consacrée à l'huile d'olive et aux olives de table. Parmi les objectifs du nouvel Accord international de 2015 sur ces deux produits figure la normalisation du commerce international des produits oléicoles. Le COI a donc la mission de faciliter l'étude et l'application de mesures pour l'harmonisation des règlements nationaux et internationaux liés en particulier à la commercialisation de l'huile d'olive et des olives de table et d'asseoir les bases d'une coopération internationale destinée à prévenir et, le cas échéant, à lutter contre les pratiques frauduleuses dans le commerce international de tout produit oléicole comestible. C'est la raison pour laquelle le COI a demandé à l'Organisation mondiale des douanes d'envisager la possibilité d'aligner les positions de la nomenclature douanière sur les définitions mentionnées dans la norme du COI qui s'appliquent aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive, de manière à adapter chaque position à une définition, ce qui permettra d'accroître la transparence du marché, de prévenir les fraudes et, en définitive, de protéger la qualité du produit et le consommateur.

Le classement actuel du système harmonisé international ne correspond pas aux définitions du COI. Il ne fait référence en effet qu'à l'huile d'olive vierge (15.09.10). C'est la raison pour laquelle le COI a suggéré à l'Organisation mondiale des douanes de distinguer trois dénominations (huile d'olive vierge extra, huile d'olive vierge et huile d'olive vierge lampante). Pour le groupe 15.10.00

(huiles de grignons d'olive), le COI a proposé une distinction entre les deux dénominations suivantes : huile de grignons d'olive brute et huile de grignons d'olive. Sur proposition des services de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne, la DG Taxud (Direction générale de la fiscalité et des douanes de la Commission européenne) a mis au point une nouvelle nomenclature douanière, en vigueur depuis janvier 2017, pour le groupe des huiles d'olive vierges (15.09.10), dont le niveau de précision permet d'aller plus loin dans la différenciation entre les divers types d'huiles. La catégorie 15.09.10.10 correspond aux huiles d'olive vierges lampantes et deux nouvelles catégories ont été créées : la 15.09.10.20 pour les huiles d'olive vierges extra, et la 15.09.10.80 pour les huiles d'olive vierges. Cette nouvelle distinction permet non seulement d'améliorer la transparence du marché mais également d'analyser plus précisément l'évolution des différentes qualités d'huile. La DG agriculture et la DG Taxud continuent à collaborer en vue de distinguer les types de conditionnement (en bouteilles ou en vrac) pour les trois catégories d'huile d'olive les plus consommées : huile d'olive vierge extra, huile d'olive vierge et huile d'olive.

A noter aussi que les services du commerce extérieur du ministère de l'Agriculture des États-Unis ont mis au point dès juillet 2013 une nouvelle nomenclature douanière pour le groupe des huiles d'olive vierges (15.09.10) qui permet de distinguer 4 types d'huiles d'olive (huile d'olive vierge extra biologique ; huile d'olive vierge extra ; huile d'olive vierge biologique ; huile d'olive vierge) et de différencier ces 4 catégories selon leur conditionnement (18 kg).

Source : *Conseil Oléicole International (Newsletter – Juin 2017)*.

Prix à la production de l'huile d'olive extra vierge (juin 2017)

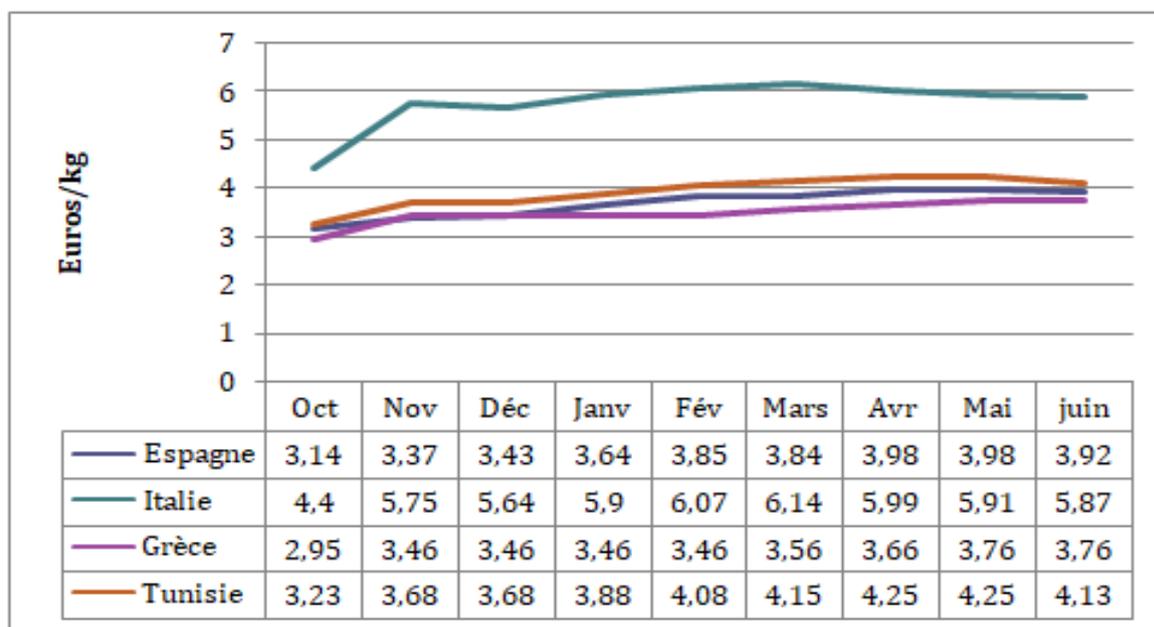
En juin 2017, les prix moyens à la production de l'huile d'olive extra vierge ont ainsi varié dans les quatre premiers producteurs mondiaux à savoir:

- En Espagne, les prix ont baissé de 1.5% par rapport au mois précédent avec 3.92€/kg en juin 2017 contre 3.98 €/kg en mai et augmenté de 29% par rapport à la même période de l'année précédente.
- En Italie les prix sont passés de 5.91 €/kg en mai à 5.87€/kg en juin 2017 accusant ainsi un léger recul de

0.7%. Néanmoins par rapport à l'année écoulée ces prix sont demeurés plus élevés avec une hausse de 66%.

- En Grèce les prix sont restés stables par rapport au mois précédent avec 3.76€/kg mais en hausse de 30% par rapport à la même période de 2016.
- En Tunisie, de 4.25€/kg en mai les prix ont régressé de l'ordre de 2.8% pour se situer à 4.13€/kg courant juin 2017 tout en demeurant en hausse de 31% par rapport à la même période de la campagne écoulée.

Prix moyens à la production de l'huile d'olive extra vierge (oct 2016-juin 2017)



Source : COI

Excepté la Grèce dont les prix sont restés stables au cours des deux derniers mois ; les prix des trois autres pays (Italie, Tunisie et Espagne) ont accusé une légère baisse.

Les prix de l'huile d'olive italienne occupent toujours la première place variant de 4.4€/kg (oct 2016) à 6.14 €/kg(mars 2017) avec une moyenne durant la période (oct 2016-juin 2017) de 5.74€/kg. Les prix de la Tunisie bien que nettement inférieurs aux prix italiens avec une moyenne de la période de 3.9 €/kg (-31.6%) se situent en deuxième position avec des prix oscillant entre 3.23 €/kg (oct 2016) à 4.25€/kg (avril et mai 2017). Viennent ensuite les prix de l'Espagne et de la Grèce qui après un chevauchement d'octobre à décembre 2016 se sont légèrement distingués par une suprématie très réduite des prix Espagnols par rapport à ceux de la Grèce.

Le commerce international de l'huile d'olive

D'après les estimations du COI les échanges extérieurs de l'huile d'olive d'octobre 2016 à avril 2017 ont augmenté par rapport à la même période de la campagne écoulée de 36% au Brésil, de 32% en Australie, de 17% en Chine, de 8% au Canada, de 4% au Japon et diminué de 1% aux Etats Unis. 95% des importations chinoises proviennent de l'UE dont l'Espagne (80%), l'Italie (13%) et la Grèce (2%). La Tunisie fait partie des 5% restants aux côtés de l'Australie, du Maroc et de la Turquie. Les huiles d'olive importées par la Chine sont pour 77% de type vierge et vierge extra.

Concernant l'UE et durant les six premiers mois de la campagne (octobre 2016 - mars 2017) les importations ont augmenté de 11% à l'échelle intra-UE et diminué de 12% au niveau extra-UE.

Source : Newsletter du COI- juin 2017

Importation des céréales

La Tunisie a acheté le 24/08/2017, 75 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 191.29 Dollars/ tonne (466.08DT/T). Ces quantités devraient arriver aux ports tunisiens durant novembre 2017. Comparé au prix du blé tendre local (540 DT/T pour la récolte 2017), le prix de l'importé sera inférieur de 73.91 Dinars/tonne

(-13.69%). Par rapport aux achats précédents, le prix de cette dernière fois, a diminué de 1.46 dollars/tonne. La stratégie d'importation adoptée jusque là a permis à la Tunisie de garantir des niveaux de stocks sécuritaires à moindre coût.

Source : Office des Céréales

| produit | Quantité (1000T) | Prix (dollars/T) | | différence | | Comparaison entre les prix local et l'importé en DT/T | | | |
|------------|------------------|------------------|------------|------------|-------|---|---------|------------|-------|
| | | 16/08/2017 | 25/08/2017 | dollars | % | local | importé | différence | % |
| Blé tendre | 75 | 192.75 | 191.29 | -1.46 | -0.76 | 540 | 466.08 | 73.91 | 15.86 |

L'accès aux gisements de données (Big Data) pour la recherche et l'innovation en agriculture

Dans les exploitations agricoles, on assiste au développement du numérique suite à l'utilisation d'équipements dits connectés (capteurs autonomes, tracteurs connectés, drones, systèmes de pilotage des bâtiments d'élevage, etc.) et de logiciels de gestion des exploitations (gestion comptable, gestion parcellaire, gestion des troupeaux, gestion de l'irrigation, etc.). Avec ces nouveaux modes de collecte (Figure 1), les agriculteurs deviennent des fournisseurs privilégiés de données numériques dont la disponibilité ne cesse de croître dans les exploitations. Cette tendance devrait s'accroître, surtout, avec l'évolution technologique, le déploiement des réseaux de communication et de l'internet, ainsi que la multiplication des objets connectés. Avec ces outils, l'agriculteur saura mieux cerner et intégrer les données qui reflètent l'historique de ses interventions et les spécificités de son système de production. Ainsi, il lui sera possible de réaliser des simulations grandeur nature, guidées, entre autres, par : des objectifs de rendement, des risques de maladies ou encore des coûts de production. Le résultat de ces simulations sera une aide à la décision pour configurer les équipements connectés. En plus de cette rentabilité, les données numériques, disponibles dans l'ensemble des exploitations « bien équipées », représentent un Big-Data Agricole qui pourrait inciter à la création d'un observatoire visant certaines thématiques. De même, ce gisement de données sera

d'une grande valeur pour les travaux de Recherche et d'Innovation, ainsi qu'une plateforme pour développer de nouveaux services.

Avec cette mutation dans le monde agricole et la possibilité de prélèvement de données à la source, l'agriculteur peut être replacé au centre du processus d'innovation, à condition, toutefois, qu'il soit maître de ses données (clarté pour la propriété et transparence pour les usages). Il faut aussi revoir la façon de travailler des organismes de Recherche et d'Innovation Agricoles afin de valoriser davantage ce potentiel de données en développant de nouveaux services pour les agriculteurs.

Figure 1 :



Source : Note basée sur un article issu du livre blanc «L'accès aux données pour la Recherche et l'Innovation en Agriculture. Position des Instituts Agricoles» produit par le Réseau Numérique et Agriculture des Instituts Techniques Agricoles.

Agrovoltaïque concilie production agricole et production d'électricité

Les énergies renouvelables constituent un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique. Le marché du photovoltaïque connaît un fort taux de croissance, mais l'implantation des centrales est soumise à des contraintes environnementales, leur implantation étant limitée à des zones non arables ou bien en intégrant une mixité des usages.

C'est pour répondre à l'enjeu de ces conflits d'usage des sols qu'est né le projet de recherche Sun'Agri. Initié en 2009 par un partenariat entre l'INRA

et la société Sun'R, ce projet vise à développer des systèmes agrovoltaïques, qui combinent production agricole et production d'électricité en simultanée sur une même parcelle.

Les systèmes agrovoltaïques s'inspirent du principe des cultures étagées et de l'agroforesterie, où plusieurs espèces sont cultivées

sur différents niveaux, créant ainsi une synergie entre elles. L'étagage du haut est ici constitué de panneaux photovoltaïques.

Une première étape du projet, associant Sun'R et l'Inra, a permis d'évaluer la faisabilité de ce système sur un dispositif expérimental associant panneaux photovoltaïques fixes et différentes cultures. Les travaux ont démontré qu'il était possible, sous certaines conditions de culture et d'espacement de panneaux, de maintenir des rendements agricoles comparables à ceux des cultures en plein champ, et ce malgré une réduction du rayonnement disponible pour les plantes. Ces travaux ont aussi permis d'objectiver les limites d'un dispositif d'ombrage fixe.

S'appuyant sur ces résultats, une nouvelle étape du projet a vu le jour. Elle a permis de développer un système agrovoltaïque dynamique, avec des panneaux mobiles permettant de moduler l'ombre portée au niveau de la culture.

La conception de ce système a nécessité la définition de solutions techniques innovantes à différents

niveaux, et par conséquent a mobilisé de nouveaux partenaires : Optimum Tracker, Photowatt et le CEA pour la conception des modules photovoltaïques, Irs-tea pour traiter les aspects eau et irrigation.

Dans cette deuxième étape du projet, les chercheurs de l'Inra se sont mobilisés sur la dimension écophysiological du système. En effet, le pilotage de l'ombrage et la définition d'algorithmes adaptés pour le contrôle de l'orientation des panneaux posent des questions nouvelles.

La plupart des connaissances détaillées sur les modifications entraînées par des ombrages sur les plantes ont été acquises dans le cas d'ombrages fixes et continus ou sous l'effet de pics de rayonnement de courte durée tels que ceux observés dans les sous-bois.

Les travaux ont porté sur les réponses d'une culture annuelle aux modifications microclimatiques générées par la présence des panneaux mobiles à l'aide d'un dispositif expérimental sur trois saisons. Cela a permis de modéliser l'impact de l'orientation des panneaux sur la biomasse produite et d'optimiser le pilotage des panneaux en fonction des scénarios climatiques et des objectifs de production.

Un dispositif à déployer en phase préindustrielle sur une large gamme de filières de production agricoles (viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures).

A l'issue de cette deuxième étape, le projet Sun'Agri se prolonge aujourd'hui grâce au financement investissements d'avenir (PIA3). Il s'agit maintenant d'évaluer la faisabilité, à grande échelle et en conditions réelles, des effets de l'agrovoltaïsme dynamique sur différentes productions à haute valeur ajoutée (grandes cultures, maraîchage, arboriculture, viticulture). Des sites expérimentaux et des démonstrateurs vont être mis en place en situation d'exploitation réelle pour aboutir à une phase de commercialisation de ces systèmes agrovoltaïques, dont la maturité est envisagée en 2022.

Source : www.rse-magazine.com.



Insectes : Alimentation du futur pour le bétail ?

Produire la nourriture dédiée aux animaux nécessite des végétaux mais aussi un apport en protéine, souvent comblé par la farine de poisson. Or, produire du poisson est coûteux en temps, en argent et en alimentation. En effet, selon les rapports de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), pour 10 kg de nourriture fournie à un bœuf, il produit 1kg de viande. Pour résumer, la chaîne alimentaire est beaucoup trop longue et coûte beaucoup à notre planète. Il est donc impératif de trouver une source d'alimentation qualitative et moins coûteuse pour rassasier le bétail.

Les insectes représentent une alternative idéale. D'abord, ils possèdent de nombreuses qualités nutritionnelles (protéine, calcium, magnésium, etc), mais ils sont aussi très faciles à produire.

Prenons exemple du grillon, insecte phare des nombreuses recherches scientifiques. Chaque femelle pond une centaine d'œufs en quelques jours. En 10 à 13 jours, les œufs éclosent puis 8 à 10 semaines plus tard, les grillons deviennent adultes. Au total, il faut donc entre 9 semaines et demi et 13 semaines au plus pour élever une centaine de grillons. En plus, cet insecte est très peu gourmand en eau et nourriture. Quelques gouttes d'eau suffisent à un élevage entier et l'alimentation est à base de flocon de végétaux (blé, avoine, fruit ou légume). Le grillon consomme presque autant d'aliment qu'il en produit : pour produire 9 kg de grillon, il faut 10 kg de nourriture (flocon de végétaux). Un autre avantage est la faible production de CO₂ : pour un grillon elle est de 0,09 g de CO₂ pour 1 Kg de



masse corporelle contre 7,08 g pour un bœuf. De plus, l'élevage de grillon ne nécessite que très peu de place. Contrairement au bétail qui a besoin d'espace, les insectes sont de très petite taille et aiment être confinés. C'est dans cette optique que des chercheurs d'Afrique de l'Est ont élaboré une farine d'insecte à la fois nutritive et peu coûteuse à tous les niveaux.

Une initiative de recherche multi-bailleurs a été lancée au Kenya et en Ouganda afin de développer une alimentation animale à base d'insectes. Le projet, intitulé « intégration d'insectes aux aliments pour la volaille et le poisson en Afrique Sub-saharienne » (INSFEED) est mené par des chercheurs au Centre International de physiologie et d'écologie des insectes.

Si les chercheurs veulent introduire les insectes dans l'alimentation c'est pour de bonnes raisons. En effet, les insectes ont de meilleures qualités nutritionnelles que la farine de poisson actuellement utilisée : ils sont riches en protéines brutes, en acides gras polyinsaturés, vitamines, minéraux, etc.

L'alimentation à base de poisson d'argent représente 60 à 70% du coût de production pour l'élevage de volailles et poissons en Afrique. C'est pourquoi 91% des aviculteurs et 85% des pisciculteurs sont prêts à utiliser de la nourriture à base d'insectes.

Dans le cadre du projet, 75 éleveurs ont été formés à la culture des insectes, notamment la mouche bleue *Calliphora* qui est très présente en Afrique de l'Est. Toutefois, 320 000 T d'insectes seront nécessaire pour remplacer 5% de la farine de poisson, ce qui nécessitera un élevage de masse et donc davantage de formation.

Source : www.agrimaroc.ma.